

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 8, Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

RAPPORT GENERAL **du Commissaire aux Comptes**

Exercice : du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
(Assemblée du 08 Juin 2007)

Emmanuel BOUSQUET, Expert comptable, Commissaire aux Comptes
28, rue Francis Fesq BP 838 15008 AURILLAC Cedex tél.: 04 71 64 92 66 Fax: 04 71 64 18 65

Rapport général du Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration du 26 avril 2007. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- **Règles et principes comptables**

Les principes comptables suivis sont, dans leur ensemble, conformes au règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 99-01 relatif aux comptes individuels des associations et fondations.

Le chapitre 1. et la note 4.1 de l'annexe expose les dérogations aux principes généraux résultant de l'application des directives comptables de la circulaire « M21 » concernant les établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif.

La note 3.4 de l'annexe expose les méthodes retenues pour traiter des provisions (provision pour engagement de retraite).

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

Je me suis également assuré du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

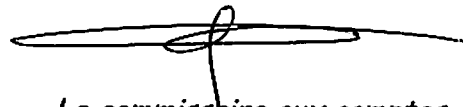
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 24 Mai 2007



Le commissaire aux comptes,
Emmanuel BOUSQUET

BILAN

Emmanuel BOUSQUET
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 28, rue Francis Bosq - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

Edité le 04/06/2007 à 14:12:05

Actif	31/12/2006			31/12/2005
	Montant Brut	Amort. et Prov.	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	348 348.05	129 178.90	219 169.15	254 003.95
Autres immobilisations incorporelles	22 593.64	19 338.90	3 254.74	1 619.99
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations Techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 419 627.31	2 429 529.72	2 990 097.59	3 156 535.05
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Part. & créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	30 480.00		30 480.00	30 480.00
Prêts	451 147.40		451 147.40	483 392.42
Autres immobilisations financières	9 146.94		9 146.94	9 146.94
TOTAL I	6 281 343.34	2 578 047.52	3 703 295.82	3 935 178.35
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	121 451.12		121 451.12	120 023.41
En cours de production (biens et services)				
Marchandises				
Avances & acomptes versés / commandes				1 000.00
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	341 507.29		341 507.29	281 377.23
Autres créances	-12 234.51		-12 234.51	-4 918.45
Autres Créances diverses				
Valeurs mobilières de placement	4 756 328.67		4 756 328.67	3 558 804.73
Disponibilités	-450 276.67		-450 276.67	251 381.62
Charges constatées d'avance				32 414.73
TOTAL III	4 756 775.90		4 756 775.90	4 240 083.27
Charges à répartir sur plus. exercices IV				
Primes remboursement des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	11 038 119.24	2 578 047.52	8 460 071.72	8 175 261.62

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE - CONSOLIDATION

8 impasse Aristide Briand - BP 411

15004 AURILLAC CEDEX

SIRET : 77556256400101

Code APE :853K

Monnaie Euros

BILAN



Edité le 04/06/2007 à 14:12:06

Passif	31/12/2006	31/12/2005
	Montant Net	Montant Net
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 052 462.97	1 052 462.97
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	1 654 613.58	97 381.22
Réserve de compensation	477 249.70	334 838.25
Réserve de trésorerie	278 727.58	278 727.58
Autres réserves		
Report à nouveau	159 156.26	85 558.70
Report à nouveau Repas à Domicile	43 528.28	44 555.89
Report à nouveau A.F. Loyer	3 529.40	
Report à nouveau A.F. Investissement	3 974.60	847.68
Report du Résultat de l'exercice antérieur (n-2)	-25 904.70	-42 744.16
Résultat Provisoire (Excédent ou Déficit)	1 002 706.69	1 795 709.54
Résultat Provisoire N-1 (Excédent ou Déficit)		
Subventions d'investissement (renouvelables)	97 327.01	113 618.52
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie	148 392.26	148 392.26
Réserves des plus-values nettes de l'actif	480 230.99	448 380.26
TOTAL I	5 375 994.62	4 357 728.71
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges	56 909.00	56 970.00
Fonds dédiés	280 171.23	253 582.28
TOTAL III	337 080.23	310 552.28
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 210 660.20	1 227 472.04
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	371 699.77	454 373.70
Dettes sociales et fiscales	1 012 111.45	1 687 779.87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	152 525.45	92 694.26
Produits constatés d'avance		44 660.76
TOTAL IV	2 746 996.87	3 506 980.63
Ecarts de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 460 071.72	8 175 261.62

COMPTE DE RESULTAT

Charges	31/12/2006	31/12/2005
	Montant Net	Montant Net
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats Matières premières & autres Approvisionnements	1 962 080.04	2 016 209.10
Variation des Stocks	-1 427.71	-6 305.09
Autres achats & charges externes (dont cotisations)	4 351 256.86	4 391 746.89
Impôts, taxes et versements assimilés	1 030 187.23	975 931.25
Salaires et Traitements	8 625 968.85	8 313 659.59
Charges Sociales	3 127 093.57	3 096 249.04
Autres charges de personnel	14 956.74	22 343.33
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	408 685.65	406 549.38
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	68.32	19.52
TOTAL I	19 518 869.55	19 216 403.01
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)	468 699.44	506 299.85
Charges Financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	539.23	706.96
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	539.23	706.96
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 206.00	
Sur opérations en capital	227.57	232.41
Dotations aux amortissements et aux provisions	45 835.73	113 883.95
Engagements à réaliser sur ressources affectées	26 588.95	
TOTAL IV	80 858.25	114 116.36
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	20 068 966.47	19 837 526.18
Solde créditeur = Excédent	1 002 706.69	1 795 709.54
TOTAL GENERAL	21 071 673.16	21 633 235.72

COMPTE DE RESULTAT

Emmanuel BOUSQUET
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 28, rue Francis Esquirol - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 64 22 66 - Fax 04 71 64 18 65

Produits	31/12/2006	31/12/2005
	Montant Net	Montant Net
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Produits des activités annexes	242 372.40	238 439.45
Produits Repas A Domicile	82 192.20	95 152.82
Produits Accueil Familial	518 134.12	132 359.44
SOUS-TOTAL A	842 698.72	465 951.71
Tarif hébergement	9 577 580.66	9 025 058.04
Tarif dépendance	3 085 902.91	2 942 252.61
Tarif soins	6 556 861.50	6 140 380.10
Subventions d exploitation	71 466.00	6 600.00
Reprises sur provisions (& amortissements), transferts de charges	14 046.00	25 787.71
Cotisations	8 104.64	7 904.14
Autres produits	287 330.86	493 420.12
SOUS-TOTAL B	19 601 292.57	18 641 402.72
TOTAL I (A+B)	20 443 991.29	19 107 354.43
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	471 077.56	506 299.85
Produits Financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 837.98	16 691.48
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de changes		
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	99 986.54	63 138.26
TOTAL III	115 824.52	79 829.74
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	600.00	1 802.32
Sur opérations en capital	29 199.53	22 778.86
Reprise sur provisions et transferts de charges		1 915 170.52
TOTAL IV	40 779.79	1 939 751.70
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	21 071 673.16	21 633 235.72
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Solde débiteur = Déficit		
TOTAL GENERAL	21 071 673.16	21 633 235.72

ANNEXE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2006 a une durée de 12 mois, sauf pour l'accueil familial d'Anglards de Salers ouvert le 21 novembre 2005 qui donc une durée de 14 mois, et l'accueil familial de Saint Santin de Maurs ouvert le 05 décembre 2005 qui a donc une durée de 13 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2005 avait une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 002 706.69 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Conformément à la réglementation comptable et pour permettre à l'Association de respecter l'application de la circulaire M21 concernant l'affectation des résultats sous contrôle des tiers financeurs, les principes suivants sont retenus:

- la reprise des résultats de l'exercice n-2 (prévue au compte administratif) n'a pas d'impact sur les résultats comptables.
- l'affectation des résultats de l'exercice devra décider de l'affectation des sommes à imputer sur le "report à nouveau" sous contrôle des tiers financeurs.

Des comptes de report (n°115000) sont ouverts et servent à réduire les charges d'exploitation de l'exercice N+1. Le solde du compte 115 « Report à Nouveau » est de 210 188.54 Euros au 31/12/2006.

Des comptes de réserve (n°106000) sont ouverts et servent à couvrir d'éventuels déficits. Le solde du compte 106 « Réserve de Compensation » est de 477 249.70 Euros au 31/12/2006.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : l'association a opté pour le maintien des durées d'usage dans le secteur "sanitaire et social" pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1-Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.1.1-Immobilisations brutes =

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	368 071.29	2 870.40		370 941.69
Immobilisations corporelles	5 214 517.82	206 405.31	1 295.82	5 419 627.31
Immobilisations financières	523 019.36			490 774.34
TOTAL	6 105 608.47	209 275.71	1 295.82	6 281 343.34

2.1.2-Amortissements et provisions d'actif =

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	112 447.35	36 070.45		148 517.80
Immobilisations corporelles	2 057 982.77	372 912.26	1 365.31	2 429 529.72
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 170 430.12	408 982.71	1 365.31	2 578 047.52

2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Agenc., aménagements divers	6 134.49	2 252.12	3 882.37	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	126 202.06	45 755.67	80 446.39	20 ans
Matériel, mobilier de bureau	3 274.60	938.63	2 335.97	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	111 538.49	68 746.89	42 791.60	5 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 417 291.55	604 470.71	812 820.84	20 ans
Mobilier, matériel et outillage	591 324.36	288 429.60	302 894.76	15 ans
Mobilier, matériel et outillage	789 442.65	471 039.17	318 403.48	10 ans
Mobilier, matériel et outillage	223 658.60	192 004.83	31 653.77	5 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	1 203 114.37	330 120.39	872 993.98	20 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	12 742.26	6 452.01	6 290.25	15 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	146 005.02	72 504.53	73 500.49	10 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	10 645.37	8 076.75	2 568.62	5 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	7 692.80	1 010.17	6 682.63	20 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	2 920.98	860.55	2 060.43	15 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	131 641.29	57 744.89	73 896.40	10 ans
Mobilier, matériel et outillage RAD	758.86	63.62	695.24	5 ans
Aménagements communs extérieurs	261 043.59	98 716.96	162 326.63	20 ans
Aménagements communs extérieurs	204 440.59	107 437.94	97 002.65	10 ans
Aménagements communs extérieurs	169 755.38	72 904.22	96 851.16	5 ans
TOTAL	5 419 627.31	2 429 529.65	2 990 097.66	

ANNEXE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006 Aux comptes annuels présentée en Euros

2.2 - Etat des prêts =

Afin de réduire sensiblement les coûts de construction et d'amélioration des résidences, le Siège Social a accordé des prêts à trois établissements au taux de 3%. Au 31/12/2006, le solde à rembourser est de :

Villa Sainte Marie	168 124.29 €
Saint-Joseph	193 109.86 €
Massiac Avinin Johannel	89 913.25 €

2.3 - Stocks =

Les stocks sont essentiellement des produits alimentaires et lessiviels à durée de consommation limitée ainsi que des combustibles (gaz et fuel). La méthode de valorisation retenue est la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

2.4 - Etat des créances =

Le montant des créances brutes au 31/12/2006 est de 329 272.78 €uros à moins d'un an dont la part due par les résidents s'élève à 93 791.20 €uros.

2.5 - Charges constatées d'avance =

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

2.6 - Frais de premier établissement =

Au rachat par l'office public HLM des murs de la Villa Sainte Marie, un emprunt a été contracté auprès du Crédit Foncier pour couvrir aussi bien les frais d'acquisition que le montant des travaux de réhabilitation à venir. L'association a remboursé les premières échéances sous forme de loyer avant même l'achèvement des travaux qui ont été enregistrées en compte 481 « charges à répartir » pour un montant brut de 348 348.05 €uros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1^{er} janvier 2003.

ANNEXE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentatio n	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
<u>Provisions pour risques & charges départ retraite</u>	56 970.00	13 985.00	14 046.00		56 909.00
TOTAL					

3.2 - Fonds dédiés =

3.2.1 Legs « MONTI »

Résidence de Massiac Avinin Johannel : Legs MONTI comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »
 Utilisation : - Capital : prise en charge des frais de séjour pour des personnes
 nécessiteuses de la commune de Massiac.
 - Intérêts et plus values : amélioration du cadre de vie à l'intérieur de la
 résidence de Massiac Avinin Johannel

Voir tableau annexé

3.2.2 Legs « SEFORT »

Siège Social : Legs SEFORT comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »
 Utilisation : aménagement et équipement visant à améliorer la qualité des services sans
 répercussion financière (à hauteur du montant du legs)

Ce legs sera amorti dans les mêmes conditions que l'investissement financé par celui-ci.

Voir tableau annexé

3.2.3 Fonds dédiés « AG2R »

Siège Social : Trophée de l'innovation sociale reçu en 2005 par l'AG2R pour les projets
 d'accueil familial d'un montant de 3 000.00 Euros comptabilisé au compte 1942 « Fonds dédiés sur
 subvention de fonctionnement »

Voir tableau annexé

3.2.3 Fonds dédiés « Conseil général »

Le Conseil Général a versé une subvention de 4 600.00 Euros pour les accueils familiaux
 d'Anglards de Salers, St Santin de Mours et Neuvéglise . Cette somme, égale pour les 3 sites, doit
 servir à régler les loyers en cas de manque de résidents.

Voir tableau annexé

ANNEXE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Aux comptes annuels présentée en Euros

Emmanuel ROUSQUET
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
08, rue Francis Fesq - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 64 91 66 - Fax 04 71 64 18 65

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.3 Fonds dédiés « Caisse d'épargne »

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin a versé une contribution financière par le biais des fonds « Projet d'économie locale et sociale » d'un montant de 10 500.00 Euros, à répartir sur les quatre accueils familiaux, l'unité de Velzic l'ayant totalement utilisé.

Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de piluliers, de thermomètres et tensiomètres, de chaises de douche et tables de lit, de chariots de ménage, d'appels malades individuels.

Voir tableau annexé

3.3 • Etat des dettes =

Etats des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôt de garantie	694 744.94			
Emprunt caisses retraites	515 915.26	66 329.46	272 235.55	177 350.25
Dettes fournisseurs	371 699.77	371 699.77		
Dettes sociales et fiscales *	1 012 111.45	1 012 111.45		
Autres dettes	152 525.45	152 525.45		
TOTAL	2 746 996.87	1 602 666.13	272 235.55	177 350.25

* Dettes sociales et fiscales dont Dette provisionnée pour congés payés = 676 392.34 Euros au 31/12/2006

3.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Indemnités de Fin de Carrière :

Conformément à l'article L 123-13 alinéa 3 du Code de commerce, le montant des engagements de l'Association en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel s'élève à 359 467.00 Euros au 31/12/2006.

Cette provision est calculée avec les indications suivantes:

- taux d'actualisation de 1.30%
- rotation du personnel lente
- âge estimé de la retraite : 60 ans
- droits accumulés avec projection salariale
- période de neutralisation des droits appliquée
- les charges sociales ne sont pas comptabilisées

Par dérogation à l'IAS 19, la provision est constituée selon les critères d'ancienneté suivants, pour 1/10 ème dès lors que le salarié atteint l'âge de 50 ans et ce chaque année jusqu'à 60 ans.

L'indemnité pour départ à la retraite est de 0.5 mois du salaire de référence après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1.5 mois après 20 ans et 2 mois après 30 ans. Cette provision s'élève à 56 909.00 Euros au 31/12/2006

ANNEXE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 –Calcul des résultats

Le résultat est déterminé par la différence entre les produits et les charges. Il met en œuvre le compte 12 « Résultat de l'exercice » qui est débité par le crédit des comptes de charges, classe 6 (qui sont ainsi soldés) et crédité par le solde des comptes de produits, classe 7 (qui sont ainsi soldés).

Le solde du compte 12 sera le compte 120 si excédent ou le compte 129 si déficit.

Toutefois, dans le cadre des établissements et services relevant de l'instruction M21, il va être nécessaire de déterminer un « résultat administratif » à affecter.

L'affectation des résultats de chaque section d'imputation tarifaire est arrêtée par les autorités de tarification, chacune pour ce qui la concerne, après appréciation des circonstances ayant engendré ces résultats (art.39, al.3 du décret n°99-317).

- L'excédent est affecté :

a/ soit à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté, c'est-à-dire en n+1 ou n+2.

b/ soit au financement des mesures d'investissements.

c/ soit au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté.

d/ soit à un compte de réserve de compensation.

e/ soit à un compte de réserve de trésorerie (art.39, al.4 du décret n°99-317).

- Le déficit est couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation et, pour le surplus éventuel, est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au-cours duquel il a été constaté.

En cas de circonstances exceptionnelles, et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut-être étalée sur trois exercices. (art.39, al.5 et 6 du décret n°99-317)

La circulaire n°2001-241 du 29 mai 2001 précise que les résultats des exercices antérieurs à la signature de la convention tripartite sont à incorporer, après contrôle et affectation, dans le cadre de la section d'imputation tarifaire « hébergement » conformément à la réglementation jusque là en vigueur.

Le résultat comptable de l'exercice va être corrigé par l'incorporation du résultat N-2 inscrit au compte 110 « report à nouveau »

4.2 –Subventions d'exploitation

4.2.1 Subvention reçue au Siège Social

Une subvention versée par le Conseil Général du Cantal d'un montant de 6 800 Euros a été reçue en Novembre pour couvrir le salaire et les charges 2006 de Mr Christophe LAFON embauché le 16 octobre 2006 au Siège Social afin de faire face au surcroit de travail engendré par la gestion des accueils familiaux.

La Vitrine Médicale, notre fournisseur de produits pour l'incontinence ainsi que de matériel médical a versé une subvention d'un montant de 1 200 Euros qui sert à financer une partie des plaquettes de présentation de l'association.

4.2.2 Subventions reçues dans les établissements

La caisse de retraite Organic verse des subventions aux établissements hébergeant des résidents relevant de cette caisse. Elles sont utilisées pour financer l'achat de matériel aidant à une meilleure prise en charge des personnes âgées.

ANNEXE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006 Aux comptes annuels présentée en Euros

4.3 –Projet d'affectation des résultats

Voir tableaux d'affectation par section tarifaire annexés

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 • Effectif au 31/12/2006

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	14
Employés en CDI	329
Employés en CDD	30
Contrats aidés CEJ ou CAE	25
TOTAL	398

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

SITUATION LEGS SEFORT AU 31/12/2006

DATES	NATURE DES OPERATIONS	COMPTE DIVERS SICAV		LIVRET C.E		SOLDE CUMULE
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	
1/1/2006	REPRISE SOLDE		220 076,92			220 076,92
31/12/2006	VENTE SICAV (+ VALUE)		5 344,61			225 421,53
	SOLDE 31/12/2006		225 421,53			225 421,53

Emmanuel BOUSQUET
 EXPERT COMPTABLE
 COMPTES
 29, rue Fauriol - Esq - 15000 AURILLAC
 T. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

		01/01/2006	+	-	31/12/2006
194					
SIEGE	PRIX AG2R	3000			3000
SAINT SANTIN	CGI SUBV non paiement loyers		4600		4600
	CE SUBV petits achats		2235,47		2235,47
ANGLARD	idem		4600		4600
			2235,47		2235,47
NEUVEGLISE	idem		4600		4600
			2235,47		2235,47
Total 194		3000	20506,41	0	23506,41
197					
SIEGE	LEG SEFORT	220076,92	5344,61		225421,53
MASSIAC	LEG MONTI	30284,42	737,93		31022,35
YTRAC	LEG	220,94			220,94
Total 197		250582,28	6082,54	0	256664,82
TOTAUX		253582,28	26588,95	0	280171,23

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

RESULTATS HEBERGEMENT 2006

Tableau 1
Emmanuel BOUSQUET
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 28, rue Francis Pesq - 13000 AURILLAC
 Tél. 04 71 69 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

	REPRISE Résultats 2004	RESULTATS Comptable avant reprise excédent	RESULTATS Administratifs 2006	REPARTITION PROPOSE				SOLDE		
				REPRISE BP 2008	RESERVE INVESTISSEMENT	RESERVE COMPENSATION	RAN	RESERVE INVESTISSEMENT	RESERVE COMPENSATION	RAN
LE ROUGET	4 387,71	13 677,95	18 065,66	0,00	12 043,77	6 021,89		195 980,62	6 021,89	
MASSIAC AVININ	5 854,28	51 753,70	57 607,98	0,00	38 405,32	19 202,66		81 022,89	32 847,73	
ST FLOUR M	3 819,32	16 803,11	20 622,43	0,00	13 748,29	6 874,14		375 692,64	15 153,57	
SAIGNES	6 356,49	43 524,31	49 880,80	0,00	33 253,87	16 626,93		329 349,72	21 291,46	
ST FLOUR V	193,33	83 576,24	83 769,57	0,00	55 846,38	27 923,19		226 848,14	32 732,00	
YDES	0,00	103 491,63	103 491,63	0,00	68 994,42	34 497,21		292 625,02	36 595,77	
ST JOSEPH	1 582,01	67 858,60	69 440,61	0,00	46 293,74	23 146,87		156 455,17	27 715,32	
VILLA STE MARIE	0,00	18 180,42	18 180,42	0,00	5 303,91	2 651,95	10 224,56	55 122,28	2 651,95	0,00
MASSIAC MALLET	-18 850,00	114 637,22	95 787,22	0,00	63 858,15	31 929,07		110 461,51	32 271,76	0,00
YTRAC	3 375,15	74 712,88	78 088,03	0,00	52 058,69	26 029,34		123 479,91	26 029,34	
VELZIC (Accueil familial)	0,00	12 591,97	12 591,97				12 591,97	0,00	0,00	20 095,97 (2)
ANGLARDS SALERS (AF)	0,00	8 111,44	8 111,44				8 111,44	0,00	0,00	8 111,44
ST-SANTIN MAURS (AF)	0,00	14 779,23	14 779,23				14 779,23	0,00	0,00	14 779,23
NEUVEGLISE (AF)	0,00	9 857,63	9 857,63				9 857,63	0,00	0,00	9 857,63
TOTAL	6 718,29	633 556,33	640 274,62	0,00	389 806,54	194 903,25	55 564,83	1 947 037,90	233 310,80	52 844,27

(2) dont : RAN Loyer : 2 681,72
 RAN Investissement : 4 822,28

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

RESULTATS DEPENDANCE 2006

Emmanuel BOUSQUET
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 28, rue Francis Jessa - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

	REPRISE Résultats 2004	RESULTATS Comptable avant reprise excédent	RESULTATS Administratifs 2006	REPARTITION PROPOSE		SOLDE
				REPRISE BP 2008	RESERVE COMPENSATION	RESERVE COMPENSATION
LE ROUGET		1 130,93	1 130,93	0,00	1 130,93	2 009,46
MASSIAC AVININ		18 617,39	18 617,39	0,00	18 617,39	68 981,66
ST FLOUR M		1 896,85	1 896,85	0,00	1 896,85	6 611,04
SAIGNES		9 487,76	9 487,76	0,00	9 487,76	48 753,35
ST FLOUR V		19 623,18	19 623,18	0,00	19 623,18	66 983,99
YDES		39 832,09	39 832,09	0,00	39 832,09	80 099,74
ST JOSEPH		20 401,50	20 401,50	0,00	20 401,50	70 222,14
VILLA STE MARIE		2 218,04	2 218,04	0,00	2 218,04	36 841,45
MASSIAC MALLET		10 278,74	10 278,74	0,00	10 278,74	43 476,53
YTRAC		19 756,89	19 756,89	0,00	19 756,89	39 618,20
TOTAL	0,00	143 243,37	143 243,37	0,00	143 243,37	463 597,56

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

RESULTATS SOINS 2006

Emmanuel BOUSQUET
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 28, rue François Fesq - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

	REPRISE Résultats 2004	RESULTATS Comptable avant reprise excédent	RESULTATS Administratifs 2006	REPARTITION PROPOSE		SOLDE
				REPRISE BP 2008	RESERVE COMPENSATION	RESERVE COMPENSATION
LE ROUGET	-18 211,45	6 344,26	-11 867,19	-11 867,19	0,00	0,00
MASSIAC AVININ	-11 587,25	9 910,94	-1 676,31	-1 676,31	0,00	0,00
ST FLOUR M		8 156,01	8 156,01	0,00	8 156,01	63 403,15
SAIGNES		15 501,31	15 501,31	0,00	15 501,31	62 709,85
ST FLOUR V	-2 824,29	31 419,20	28 594,91	0,00	28 594,91	28 594,91
YDES		69 333,17	69 333,17	0,00	69 333,17	126 113,25
ST JOSEPH		22 659,39	22 659,39	0,00	22 659,39	40 222,93
VILLA STE MARIE		9 198,38	9 198,38	0,00	9 198,38	83 498,08
MASSIAC MALLET		40 879,85	40 879,85	0,00	40 879,85	63 635,23
YTRAC		15 938,30	15 938,30	0,00	15 938,30	55 446,39
TOTAL	-32 622,99	229 340,81	196 717,82	-13 543,50	210 261,32	523 623,79

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

RESULTATS REPAS A DOMICILE 2006

Emmanuel BOUSQUET
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 28, rue Francis Fesq - 15000 AURILLAC
 Tél / 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

	REPRISE Résultats 2004	RESULTATS Comptable avant reprise excédent	RESULTATS Administratifs 2006	REPARTITION PROPOSE		SOLDE
				REPRISE BP 2008	REPORT A NOUVEAU	REPORT A NOUVEAU
LE ROUGET			0,00	0,00	0,00	0,00
MASSIAC AVININ			0,00	0,00	0,00	0,00
ST FLOUR M			0,00	0,00	0,00	0,00
SAIGNES		-377,59	-377,59	0,00	-377,59	45 144,94
ST FLOUR V			0,00	0,00	0,00	0,00
YDES			0,00	0,00	0,00	0,00
ST JOSEPH			0,00	0,00	0,00	0,00
VILLA STE MARIE			0,00	0,00	0,00	0,00
MASSIAC MALLET		-3 056,23	-3 056,23	0,00	-3 056,23	-5 050,48
YTRAC			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	-3 433,82	-3 433,82	0,00	-3 433,82	40 094,46